

A S^t Just le 19 mars 2024.

Réunion Temps de travail du 19/03/24 : La messe est dite !



La **CGT DS Smith S^t Just** a souhaité avant toute chose, mettre une photo de notre usine à sa construction. Eh oui, **notre usine aura 50 ans l'année prochaine**. La **CGT DS Smith S^t Just** le revendique haut et fort, nous fêterons les 50 ans de notre usine l'année prochaine !

Revenons maintenant au sujet, notre accord temps de travail. La **CGT DS Smith S^t Just** a fait le choix de participer, **sans documents**, à cette dernière réunion. Elle pense qu'il est inconsidéré d'accuser les salarié.es et notre accord temps de travail de **mettre en danger la pérennité du site**. Les salarié.es ne peuvent pas assumer **les mauvais choix stratégiques du groupe qui a délibérément fait le choix de se séparer** de petits clients rentables pour prendre AMAZON. **Tous le monde connaît la suite**. Quant au coût, **ce n'est pas le travail qui coûte cher**, mais bien **l'appétit démesuré de nos actionnaires**. Sans compter **certains droits octroyés à la classe dirigeante**.

Voici donc le projet au global avec les dernières propositions de la direction sur notre accord temps de travail :

☞ Personnel de journée :

- 2 jours à 8h et 3 jours à 7h avec 6 RTT soit 5 RTT journée de solidarité déduite.
- La création d'un compteur de débit/crédit permettant sur un mois donné d'avoir des jours avec plus de temps de travail et d'autre avec moins. Ce compteur permettra une variation de 7h maximum. Tout en sachant qu'une fois le compteur plein, la direction n'a pas de solution pour continuer à mettre des heures le temps de prendre ces 7h.

☞ Personnel en 3X8 :

- Fermeture les vendredis de nuit avec possibilité de faire revenir les salarié.es sur ce jour sans pour autant être payé en HS de suite. Ces heures iraient dans un compteur que les salarié.es pourraient utiliser tous les quadrimestres (en repose ou en paiement) si la direction n'en a pas besoin avant. Avec finalement 5 RTT soit 4RTT journée de solidarité déduite.
- Prime de nuit remplacée par des majorations à 19%. Là aussi, beaucoup d'inquiétude. La perte risque d'être plus sèche pour les salarié.es. Il faudra faire les nuits, si pas de travail, pas de nuit, pas de majoration. En vacances, perte de la majoration de nuit, en cas de maladie ou d'accident de travail, pas de majoration de nuit. Il est vrai que les salarié.es se blessent volontairement et font exprès d'être malade.

- La peine est encore plus lourde pour le personnel de la MO2. Mercredi après-midi travaillé en heure normal, plus de possibilité de se faire payer les ex-RRED (elles n'existeront plus pour personne d'ailleurs), plus de temps de pause en temps de travail effectif.
- ☞ Personnel en 2X8 :
 - Des postes de 7h le matin (6h00 à 13h00) et 8h l'après-midi (13h00 à 21h00).
 - 5 RTT soit 4 RTT journée de solidarité déduite.
- ☞ Pour le personnel de maintenance :
 - Toutes et tous électromécanicien.
 - Mise en place d'un aménagement du temps de travail sur un cycle avec création d'un compteur flexibilité de 12 heures et finalement toutes et tous de journée avec une astreinte de nuit au bout du bout.
 - Mise en place d'un système d'astreinte à la semaine entre 5h et 8h et entre 17h et 21h à 4,56€/h et le week-end à 90€.

La direction s'engagerait à maintenir les deux jours de fractionnement ce qui amènerai à 27 jours de congés payés. Il manque toujours une journée. Création d'une prime de poste et d'une prime de marche continue 1,50€ par poste. Sur l'ICRTT, même si la direction s'engage à la maintenir, il y a encore des zones d'ombre.

Au-delà des organisations de travail, la direction veut des salarié.es **flexible à outrance**, il y a du travail, tu viens, pas de travail, reste chez toi. **Où est la conciliation entre vie professionnelles et vie personnelle**, que devient **le bien-être au travail tant revendiqué par DS Smith** depuis des mois. **La direction s'en moque royalement, elle veut avoir la main mise et faire falloir un droit de domination sur les salarié.es.**

Pour le moment, la **CGT DS Smith S^t Just n'a pas pris position sur cette proposition d'accord** mais si notre organisation syndicale a dit ce qu'elle en pensait, elle va prendre le temps d'échanger avec les salarié.es très rapidement car le temps nous est compté. Mais que la direction ne s'y trompe pas, si les salarié.es rejettent le projet d'accord temps de travail, la **CGT DS Smith S^t Just dispose encore d'un levier !**

La CGT DS Smith St Just.

✂
.....

Nom :

Prénom :

- Je suis **POUR** la signature de la proposition de l'accord temps de travail.
- Je suis **CONTRE** la signature de la proposition de l'accord temps de travail.

Réponse à remettre dans la boîte aux lettres **CGT DS Smith S^t Just** située à côté du Bureau d'étude ou à un militant **CGT DS Smith S^t Just** au plus tard le 28 mars 2024.

